

Précision demande conseil départemental  
13 novembre 2020

# Annexe A5-10

**RAVRAT Nathalie** <[nravrat@departement-touraine.fr](mailto:nravrat@departement-touraine.fr)>

Date: ven. 13 nov. 2020 à 14:07

Subject: RE: PLU de Larçay - Avis complémentaire du Conseil départemental

To: [parenthesesurbaines@gmail.com](mailto:parenthesesurbaines@gmail.com) <[parenthesesurbaines@gmail.com](mailto:parenthesesurbaines@gmail.com)>

Cc: Elodie ROCHE-TERNOIR <[e.rocheternoir@touraineestvallees.fr](mailto:e.rocheternoir@touraineestvallees.fr)>, Anne-Claire DECAEN

<[ac.decaen@touraineestvallees.fr](mailto:ac.decaen@touraineestvallees.fr)>, Jean-François Cessac <[jf.cessac@ville-larcay.fr](mailto:jf.cessac@ville-larcay.fr)>, BERTHONNEAU Dominique

(Adjoint chef d'unité) - DDT 37/SUDT/UP <[dominique.berthonneau@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:dominique.berthonneau@indre-et-loire.gouv.fr)>

<[arnaud.landais@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:arnaud.landais@indre-et-loire.gouv.fr)>, [arnaud.landais@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:arnaud.landais@indre-et-loire.gouv.fr) <[arnaud.landais@indre-et-loire.gouv.fr](mailto:arnaud.landais@indre-et-loire.gouv.fr)>

Bonjour,

Pour faire suite à votre mail ci-dessous, je vous confirme que dans l'avis complémentaire adressé le 30/10/20 au Commissaire enquêteur, le Département demande seulement la prise en compte du projet dans le rapport de présentation.

L'objectif est d'aborder :

- l'enjeu lié au trafic de transit sur les territoires concernés et présent sur le réseau routier départemental à l'Est du Département (RD 976, RD 140) affluant vers l'agglomération de TOURS,
- permettre de re-questionner ce projet potentiel de prolongement du périphérique qui figurait dans le PLU précédent de Larçay.

**Le Département n'a donc pas formulé de demande de création d'Emplacement Réservé à son bénéfice.**

Par ailleurs, un tel projet nécessitera au préalable que soit évoquée la question de la maîtrise d'ouvrage et du pilotage d'un tel projet afin d'en assurer une coordination.

Vous évoquez dans votre mail, le PLU de St-Avertin approuvé en 2017 et dans lequel figure un ER, au bénéfice du Département, pour le projet cité et qui est définie. Cette inscription ayant été faite avant le transfert de la compétence voirie à TMVL, l'ER figure encore dans le document en vigueur. Toutefois au vu des évolutions évoquées ci-dessus, il convient à présent pour le Département de faire le nécessaire afin que soit mis en cohérence l'ensemble des éléments.

Cordialement

**Nathalie RAVRAT**

CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE

Direction Générale des Services - Direction déléguée au pilotage stratégique, à l'appui aux services et aux territoires

**Pôle Ingénierie et Partenariats**

Tél : 02.47.31.47.32 – poste 63414

Courriel : [nravrat@departement-touraine.fr](mailto:nravrat@departement-touraine.fr)